Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 951) — DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Au cours de son travail, un jeune garçon-boucher se donna un coup de couteau au ventre et mourut des suites de sa blessure

M. Georges Crommelinck, 34 ans, boucher, demeurant rue des Trois-Boutelles, à Wattrelos, occupe un état aux Halles Centrales de Roubaix. Ses affaires marchant assez bien, il avait pris comme aide un jeune homme nommé Raoul Vandenberghe, 15 ans, demeurant à Leers (Belgique).

M. G. CROMMELINCK

Le jeune apprenti s'occupait principalement des livraisons en ville. Très courageux et ayant l'amour de son métier qu'il voulait connaître à fond, à ses heures de loisirs, il se mettait au courant peu à peu.

Or, vendredi 27 juin, vers 16 h., le jeune homme était occupé à désosser de la viande. Pour effectuer ce travail, les bouchers emploient un couteau ayant une lame pointue et un tranchant très clair. Le travail s'effectuait normalement lorsque soudain ayant rencontré une certaine résistance, le garçon boucher appuya plus fortement sur le couteau. Cette pression fit glisser l'outil contre un os et la lame du couteau pénétra dans le côté du ventre du malheureux apprenti qui s'affaissa en poussant un cri de douleur.

On se porta aussitôt au secours de la victime et M. le docteur Richard, mandé de toute urgence vint lui donner les premiers soins. Le praticien releva une plaie de la paroi abdominale d'une largeur de deux centimètres, mais en raison de la forme aiguë de la lame, il ne put préciser exactement jusqu'où elle avait pu pénétrer. Il fit toutes réserves sur les suites de ce malheureux accident.

La victime fut ensuite transportée au domicile de sa mère, Mme Vve Vandenberghe, qui tient un estaminet sur la Grand'Place à Leers (Belgique).

Son état s'étant aggravé, Raoul Vandenberghe fut conduit à la clinique Saint-Georges, à Tourcoing où une opération chirurgicale fut tentée. Malgré les soins les plus assidus dont il fut entouré, le malheureux garçon boucher a succombé à sa terrible blessure hier matin, à la première heure.

UN CYCLISTE RENVERSÉ PAR UNE AUTO

Un accident qui semble avoir été provoqué par excès de vitesse s'est produit hier, vers 8 heures, avenue Jean Jaurès, à proximité de la Lainerie.

Une camionnette automobile, pilotée par M. Eugène Van Ost, 35 ans, marchand de légumes, demeurant 12, rue Jacquard à Roubaix, venant de Lille, suivait l'Avenue Jean Jaurès en direction de Roubaix. La voiture chargée de 400 kilos de marchandises, roulait à assez vive allure.

Arrivé à 200 mètres de la Lainerie, l'automobiliste aperçut soudain un cycliste roulant devant lui. Il était trop tard pour l'éviter. Accroché au passage, le cycliste Jacob Murpas, 39 ans, manœuvre, demeurant en garni, 27, rue des Halles à Roubaix, fut renversé sur la chaussée. Ressentant une vive douleur à la cuisse droite, l'accidenté fut transporté aussitôt chez M. le docteur Berthon, à Hem-Broucq qui, après examen, releva une fracture du fémur. Après pansement provisoire, le blessé fut transporté à l'Hôpital de la Fraternité à Roubaix.

Un autre, la camionnette, ayant sa course sur une longueur de 20 mètres, monta sur le trottoir, cassa un arbustre, brisa deux poteaux en béton armé à la clôture du tramway et, finalement s'arrêta sur la voie du Mouvy.

M. Walter, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de cet accident.

Le 7 juillet, vente annuelle de fins de série et soldes de laines à tricoter 17, Grande-Rue, Roubaix, au « Singe Rouge ».

QUAND L'AMOUR MEURT

Vercauteren Gustave, 42 ans, marchand ambulant, domicilié à Tuiaze (Belgique) a vécu maritalement pendant plusieurs années, avec Mme Marie-Thérèse Vanheycken, débitante, 33, rue de Lille, à Croix. Mais tout lasse et il y a trois semaines, il quittait son amie pour aller s'installer en Belgique, où il s'occupe de vente de lunettes.

Comme la vie est dure et que les affaires ne marchent pas trop bien, il décida de revenir s'installer à Croix, chez son amie, bien entendu. Mais il avait son idée bien arrêtée. Il arriva hier à 15 h. 30 et se sentant fatigué il monta se coucher une demi-heure. Ensuite il descendit au café, s'installa dans le comptoir comme par le passé et servit les consommations demandées par les clients.

Ce manège ne plut pas à Mme Vankeycken qui pria Vercauteren de terminer, d'autant plus qu'elle sentait approche qu'il avait l'intention d'enlever le contenu du tiroir-caisse.

Soudain, fou de colère, il se rendit à la cuisine où il arracha les fils d'un poste de T.S.F. et défonça le panneau d'une garde-robe. Par cette ouverture il enleva une somme de 700 francs placée dans un sac à provisions. Sa colère n'étant pas calmée, il ramassa sur le sol un morceau du panneau et en frappa son ex-amie à la tête.

Volée, battue et pas contente, Mme Vankeycken a déposé une plainte entre les mains de la gendarmerie de Roubaix qui a procédé à l'arrestation de Vercauteren. Interrogé, ce dernier a refusé de répondre.

Il a été conduit au parquet de Lille sous l'inculpation de vol, coups et bris de mobilier.

UNE BELLE-MÈRE EST BATTUE

Mme veuve Clamart, née Julia Lamy, âgée de 61 ans, cohabite avec sa bru, Mme Clamart, née Madeleine Dumoulin, 23 ans, ouvrière soigneuse, rue Lacroix, 14, cour Prouvost, 1.

La bonne harmonie ne règne pas entre les deux femmes et bien souvent des disputes éclatent dans la maison. Mais, une fois l'orage passé, tout rentre dans le calme et les conversations reprennent leur cours normal, pour une courte durée, malheureusement. Malgré tout, la situation reste très tendue.

Or, hier vers 15 h. 45, une nouvelle scène éclata et cette fois les deux femmes en vinrent aux mains. Madeleine Clamart, plus jeune, avait certainement le dessus et soudain, à la suite d'une poussée, elle fit tomber Mme veuve Clamart. Cette dernière poussa aussitôt un cri de douleur.

Un docteur qui fut appelé pour examiner la blessée releva une fracture du poignet gauche et la fit diriger sur l'Hôpital de la Fraternité.

Un procès-verbal pour violences a été rédigé à la charge de Mme Clamart-Dumoulin.

ATTRIBUTION DES PRIX AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Le prix d'honneur offert par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est décerné à Mlle Ferrand Marie-Madeleine, 1er prix de piano, 1er prix de solfège, 1er prix de musique de chambre, 1er prix d'histoire de la musique.

Le prix Victor Delannoy est décerné à M. Dekyvère Maurice, 1re mention d'histoire de la musique, 1er prix de solfège, 1er prix de violoncelle, 1er prix de musique de chambre.

Le prix de la fanfare Harmonie est décerné à M. Geeraerts Maurice, 1re mention d'histoire de la musique, 1er prix de bugle, 3e distinction de solfège.

Le prix Louis Montagne est décerné à Mlle Lalmi Lucie, 2e accessit d'histoire de la musique, 1er prix de solfège, 1er prix de musique de chambre, 1er prix de piano.

De prix de la Mutuelle des artistes musiciens est décerné à Mlle Cochelenx Yvonne, 2e mention d'histoire de la musique, 1er prix de solfège, 1er prix de musique de chambre, 1er prix de violon.

Le prix Paul Fournier est décerné à Mlle Lepoutre Madeleine, 1re mention d'histoire de la musique, 1er accessit de solfège, 1er prix de musique de chambre, 1er prix de piano.

Le prix Louis Knoor est décerné à M. Vandelbulcke Henri, 1er prix de cor, 2e distinction de solfège.

Récompenses obtenues au Conservatoire de Paris en 1930 par les anciens élèves du Conservatoire de Roubaix : Herla Albert, 1er accessit de cor ; Behaert André, 1er prix de chant premier nommé ç Boucher Paulette, 1er de chant première nommée.

CONCERTS PUBLICS D'ÉTÉ

Aujourd'hui jeudi 3 juillet, de 19 h. 30 à 21 heures, la Fanfare Cycliste du Nord Touriste donnera un concert sur la place de la Nation.

VACCINATION ANTIVARIOLIQUE

Aujourd'hui jeudi, de 10 à 11 h., séance de vaccinations gratuites, dans un local du Service d'hygiène, rue de Cassel, 45 (Square Wibaux).

Sociétés et Comités

HARMONIE DES ACCORDÉONISTES ROUBAISIENS. — Ce soir jeudi, à 19 h. 30, réunion de Commission.

LES CHOIX DE FEU. — Réunion mensuelle samedi 5 juillet, à 19 heures.

FÉDÉRATION DES AMICALES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE. — Lundi, 7 juillet, à 19 h. 30 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, réunion du Comité.

CŒCILIA ROUBAISIENNE (SOCIÉTÉ CHORALE). — Ce soir à 19 h. 15, café Dubus. Réunion de Commission.

ETAT CIVIL

Naissances. — Henri Czerson, rue d'Alger, 60. — Albert Desquiens, rue de Croix, 44. — Claude Mercier, de Sailly-lez-Lannoy. — Philippe Scalbert, rue de Lille, 61. — Christiane Lequenne, boulevard de Cambrai, 20. — Paul Tessedou, boulevard de Cambrai, 60. — Marie-Thérèse Hauwel, place du Progrès, 8. — André Baran, rue des Longues-Haies, 193.

Publications : — René Cadart et Marie-Antoinette Liagre. — Henri Planckaert et Lucie Caucheteux. — Gilbert Clément et Marie Sambourg.

Décès. — Alphonse Pellet, 63 ans, rue Jules-Guesde, 293 bis. — Louis Cuink, 63 ans, rue de Barbieux, 35. — Elisa Malengreau, 70 ans, rue Lannes, 35. — Alois Vonck, 80 ans, rue St-Jean, 52. — Marie Delarroque, 79 ans, rue de Beaurewaerts, 25. — Hélène Bassiejewska, 23 jours, rue des Fleurs, 101.

WATTRELOS

ECHOS DE LA FÊTE DES ECOLES. — Le ballon « l'Ecole Laïque » piloté par M. Herbaux Gaston, de l'Association Aéronautique du Nord de la France a atterri dimanche, à 18 h. 30, à Courtrai sans incident.

AU SECOURS D'UNE FAMILLE ÉPROUVÉE. — Il y a un jours, décédait presque subitement à l'âge de 35 ans, un brave ouvrier maçon Alphonse Debeune, demeurant rue de l'Industrie, C. Mulliez 7, laissant une veuve avec trois petits enfants âgés de 5 ans, 3 ans et un tout petit de 3 mois.

Devant ce malheur et cette grande détresse, un Comité s'est formé en vue d'aider ces pauvres orphelins et leur mère.

En cette circonstance le comité organise une série de jeux et soirée chantante dont le total des bénéfices sera versé à cette famille durement éprouvée.

La population wattreloise ne restera pas insensible à l'appel du Comité en faveur d'une famille très digne d'intérêt, aussi les personnes généreuses auront à cœur de l'aider en envoyant leurs dons en espèces ou en nature pour la tombola qui permettra de secourir la veuve et ses 3 petits enfants.

Les dons seront reçus avec reconnaissance chez M. Edmond Demeyère, caletier 57, rue Carnot, où sera donnée la soirée chantante suivie de la tombola le 7 septembre prochain.

Les 12, 13 et 14 juillet, un jeu de 421 avec 100 fr. de prix est organisé chez M. Henri Deslombes, Café du Grand Parc, rue Carnot 64. Aux mêmes dates à l'estaminet de Bruxelles, chez Arthur Hennebaut, rue de Roubaix 73, il sera donné un jeu de 5 dés au plus haut point pour 100 fr.

Les 21 et 22 août, un jeu de boules à la plaine et un jeu de trou madame, dotés de 200 fr. de prix seront donnés chez Vanderhaeghe Théodore estaminet du chauffeur, rue Carnot 73.

Comme nous le disons plus haut tous les bénéfices de ces jeux et soirée seront remis à la veuve et aucun doute que chacun ira de sa poche pour ces malheureux.

CROIX

UNE AFFAIRE DE COUPS. — La gendarmerie de Roubaix était avertie hier soir, qu'un individu causait du scandale, rue de la Mackellerie. Des gendarmes se rendirent aussitôt sur les lieux et rencontrèrent rue Baudin, un homme portant une hache et ayant la figure ensanglantée. Ce dernier, qui avait une blessure de quatre centimètres au-dessus de la tempe gauche déclara se nommer Declercq Jean, 42 ans, fileur, domicilié rue Baudin, 40, à Croix. Cette blessure a été provoquée par un coup de lance d'arrosage que lui avait lancé M. Séraphin Ruxant, 59 ans, entrepreneur de transports, 73, rue de la Mackellerie, à Croix. Interrogé sur les motifs de son geste, il déclara qu'étant occupé à bouchonner un cheval, il fut insulté par un individu qui passait et qu'il ne connaissait pas. Il l'invita à continuer son chemin, mais ce dernier s'approcha de lui et, saisissant le tuyau d'arrosage, il voulut lui porter des coups. Ruxant parvint à désarmer l'énergumène qui perdit l'équilibre et tomba sur la chaussée. Rendu furieux par cette chute, il saisit une bouteille qui se trouvait à portée de sa main et la lança dans la direction de l'entrepreneur qui, heureusement ne fut pas atteint.

L'individu retourna à son domicile et, s'armant d'une hache, revint chez M. Ruxant en proférant des menaces de mort à son adresse. N'ayant pas rencontré l'entrepreneur il défonça la porte du chantier à coups de hache.

Declercq a été mis en état d'arrestation et conduit à Lille à la disposition de M. le procureur de la République.

WASQUEHAL

UN ROUBAISIEN S'EST NOYÉ DANS LE CANAL

Hier, vers 9 heures, deux cyclistes passant sur le chemin de halage, près du Pont Rouge, territoire de Wasquehal, aperçurent dans le canal le corps d'un homme ne donnant plus signe de vie. Ils s'empressèrent d'en avertir le commissariat de police. Le garde champêtre, M. Viseur, se rendit aussitôt sur les lieux et avec l'aide de mariniers, parvinrent à retirer le noyé de l'eau.

Dans ses poches on découvrit une carte d'électeur qui permit d'établir son identité. Il s'agit d'un nommé Jean-Baptiste Thoel, âgé de 69 ans, jardinier, demeurant à Roubaix, 3, rue Larochefoucauld. Les constatations d'usage ont été faites par M. Maurice, commissaire de police et M. le docteur Butin père. Le corps fut ensuite conduit à la morgue.

Il s'agirait d'un suicide ou d'un accident.

UN VEILLEUR DE NUIT FAIT UNE CHUTE DE TROIS MÈTRES. — Au cours de l'avant-dernière nuit, un veilleur de nuit de l'Usine des Produits Chimiques de Saint-Gobain, M. Elie Capoen, demeurant à Wasquehal, 2, rue Michelet, ayant aperçu quelque chose de suspect en effectuant sa tournée de nuit, est monté sur une passerelle et à la suite d'un faux mouvement, est tombé d'une hauteur de trois mètres. Dans sa chute, l'infortuné, s'est fait des contusions de la hanche et du genou gauches, ainsi qu'une plaie contuse superficielle du coude gauche. Une incapacité de trois semaines a été prévue par M. le docteur Butin, qui lui a donné les premiers soins.

CONSULTATION DE NOURRISSONS — Aujourd'hui jeudi, à 15 heures, salle des fêtes de la Mairie, pour le quartier du Centre.

COURS DE SOLFÈGE. — Aujourd'hui jeudi à 19 heures, cours gratuit de solfège au siège de l'Harmonie « La Jeune France », 1, rue des Villas, où les parents peuvent présenter les nouveaux élèves aux professeurs chargés de ces cours.

LYS

FUNÉRAILLES. — Les funérailles de Denis Merchier fils de M. Maurice Merchier, ingénieur du Service Vicinal auront lieu aujourd'hui jeudi à 10 h. à l'église de Lys.

ANNAPPES

LES MÉFAITS DE L'IVRESSE

Georges Lamaire, 38 ans, journalier, sans domicile fixe, est un individu qui préfère caresser la dive bouteille que de travailler. Pourtant, il devrait s'abstenir car, il est furieux quand il a bu « un verre ». Ces jours derniers, il se présenta en état d'ivresse à l'estaminet tenu par Mme Bloquet, 35, rue du Grand Chemin à Annappes. Il demanda une consommation qui lui fut refusée.

Il proféra des menaces de mort envers Mme Bloquet ainsi que son ami Cyrille Vandenbroucke. Les clients ne furent pas épargnés et une bordée d'insultes leur fut adressée. Soudain, saisissant un verre vide qui se trouvait sur le comptoir, il fit le geste de le lancer dans la direction de Vandenbroucke. Se croyant en danger, ce dernier lança une bouteille que Lemaire reçut à la tête.

Après cette rapide algarada, l'ivrogne sortit ed l'estaminet et, vers 22 h., revint se camper aux abords de la demeure de Mme Bloquet où resta jusqu'au lendemain à 8 h., adressant des menaces de mort aux personnes sortant de l'établissement. Au cours de la nuit, il s'arma d'un bâton et pénétra dans le jardin de l'habitation où il saccagea les légumes et les fruits.

Lemaire est en fuite et est activement recherché. La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête.

ASCQ

FERMETURE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS. — A l'occasion de la ducasse, les établissements publics sont autorisés à rester ouverts dans les nuits des 6, 7 et 8 juillet jusqu'à 3 h du matin.

Comme de coutume, la ducasse s'annonce belle, nombreux sont déjà les forains qui s'installent sur la place communale, manèges, friturs, tirs, jaux divers sont à présent la convoitise de senfants.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — C'est aujourd'hui 3 juillet qu'aura lieu en Mairie, la consultation des Nourrissons, à 15 heures.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Le Maire porte à la connaissance de ses administrés que le contrôleur des contributions directes se tiendra à leur disposition en mairie, tous les premier samedi du mois, de 14 h. 30 à 17 h. La première réunion est fixée pour le mois de juillet à samedi 5 juillet ,de 14 h. 30 à 17 h.

LEERS

ASSOCIATION DES FAMILLES NOMBREUSES. — Réunion trimestrielle aujourd'hui jeudi, à 19 h. 30 à l'école des garçons.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le contrôleur des contributions directes se rendra à la Mairie samedi 5 juillet, à 9 h., et se tiendra à la disposition des contribuables qui auraient des réclamations à formuler.

ETAT CIVIL. — *Publications :* Antoine Hubaut, manœuvre et Germaine Cousart, tisserande ; Jean Droulez, cultivateur à Annappes et Madeleine Quique, s.-p.

Décès : Gisèle Maes, 3 mois, rue Marceau.

Tourcoing

BUREAUX : Rue Fidèle-Lehoucq, 3, à TOURCOING. — Téléphone 9.85
— DÉPOT DE VENTE : 50, Rue Motte (En face du Conditionnement)

Nos nouveaux bureaux : 3, rue Fidèle-Lehoucq

A la suite du départ de la rue Nationale des bureaux de l'Egalité de Roubaix-Tourcoing, nous avions été pris de court et contraints par les circonstances à nous installer 3, rue Desutmont, dans un bureau provisoire.

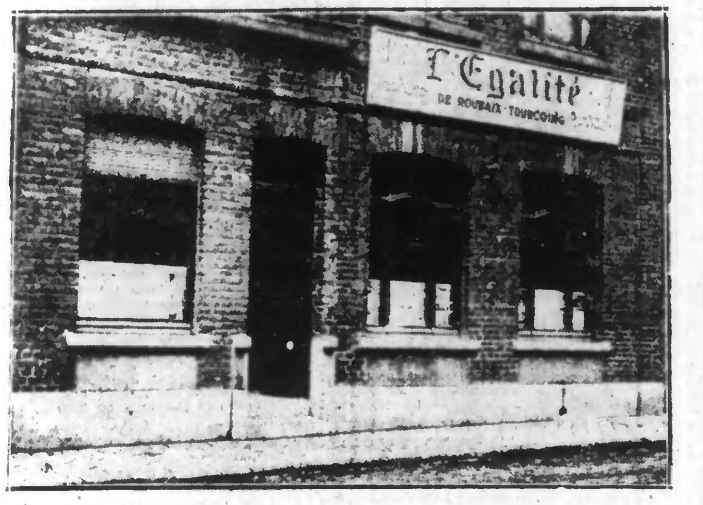

Nous avons le plaisir, aujourd'hui, de présenter à nos lecteurs notre nouvelle installation définitive rue Fidèle-Lehoucq, N° 3. Cette installation, en plein centre et dans une rue animée, répond beaucoup mieux, cela va sans dire, à l'importance d'un quotidien aussi lu que le nôtre, le travail y sera plus aisé, et nos amis lecteurs et clients de publicité y recevront le meilleur accueil, de 8 heures du matin à 19 heures. Nous avons par ailleurs aménagé à l'entrée un petit hall, où le public trouvera des photos des dernières actualités et les journaux du jour, et dont l'accès sera libre.

Un grave accident dans une usine

DEUX BLESSÉS

Un très grave accident s'est produit aux établissements Mélard, peignage de laines, situé rue de Guisnes. Cette usine procède actuellement à une réfection des plafonds supérieurs, dans lesquels on substitue le métal au bois, pour diminuer les risques d'incendie, les travaux sont exécutés par l'entreprise de M. Dialluin, constructeur, demeurant 112, rue du Virolois, à Tourcoing. De nombreux ouvriers y sont employés. Une équipe procédait à l'élévation au deuxième étage d'une poutre métallique pesant 480 kilos, au moyen d'une poulie. Deux hommes, perchés sur une grande échelle, dirigeaient la lourde pièce et allaient l'introduire dans l'alvéole qui lui était destinée, quand par un malencontreux hasard l'échelle glissa et s'abattit, entraînant les deux hommes. L'un d'eux tenta de se raccrocher à la poutre de fer, mais celle-ci, mal assujettie, suivit l'échelle. Dans leur chute, les deux ouvriers furent gravement blessés, particulièrement l'un d'eux, Ernest Bigorgne, 35 ans, demeurant à Wattrelos, 27, rue Saint-Gérard, serrurier, eut la jambe gauche fructurée de si vilaine façon qu'il fallut l'amputer à son arrivée à l'Hôpital. Son camarade, le jeune Cyrille Seynaede, 20 ans, de nationalité belge, demeurant à Mouscron (Belgique), 123, rue de la arlière, porta de toutes contusions du cuir chevelu et souffre d'une commotion cérébrale qui ne met aucunement ses jours en danger.

L'état des deux blessés était, hier soir, aussi satisfaisant que possible.

Une enquête est ouverte pour établir les causes de l'accident et les responsabilités.

LAVEUSES
DU CONSTRUCTEUR A L'ACHETEUR
200 machines chêne ou pichpin, dont 50 modèles (avec volant, 155 fr., avec moteur, 465 fr.), tordeuses la plus grande largeur, 100 fr., garantie 5 ans, J. OLIVIER BRASSART, 166, route de Paris, TOURCOING (près la Gare des Francs).
On porte à domicile (gratuitement)

ATTENTION AU CODE DE LA ROUTE

La brigade de circulation, que dirige avec autant d'activité que de compétence le sous-brigadier Forceville, remplit un emploi qui n'est pas une sinécure. Il faut encore et toujours sévir contre les imprudents et les négligents. Hier, de nombreuses contraventions ont été dressées contre des automobiles pour vitesses excessives, stationnement à moins de quatre mètres d'un carrefour de rues, sens interdit. De nombreux cyclistes ont, d'autre part, été « sifflé », pour différentes infractions, défaut d'appareil avertisseur, manque de plaque d'identité, emploi de trottoirs interdits.

OU MÈNE L'ALCOOL

Le temps orageux que nous subissons fait transpirer la peau, mais dessèche la gorge. Il est bon de se rafraîchir, mais l'abus est toujours un grave défaut qui peut causer de multiples ennuis. Témoin Emila W..., 43 ans, chauffeur à la Compagnie des chemins de fer du Nord qui, rencontré ivre par les agents, alla cuver son alcool au poste central et se vit nantir d'un procès-verbal.

COMPLETS sur MESURE, FAÇON SOIGNÉE
à 250, 280 et au-dessus
AU CALVAIRE
Maison Alfred Dequin Langlois, pl. du Calvaire

LE POIDS DU PAIN

Le pain est un aliment indispensable aux Français et on le pale cher. Aussi les ménagères aiment-elles à avoir leur poids. Hier, puisieurs agents du premier arrondissement ont effectué des pesées sur les voitures livrant le pain à domicile. Heureusement pour les commerçants — car ce délit les entraînerait loin — toutes les miches visitées avaient le poids. Aucune contravention n'a en conséquence été dressée.

T.S.F. RADIO ETMA, 79, r. du Blanc, Tg Nouveaux supers 5 et 6 lampes avec prise pour pick-up complet depuis 1.600 fr., toutes les pièces détachées avec schémas pour construire soi-même. — Dépôt de la Maison MARCHANDIER, de LILLE.

LES CONCOURS PUBLICS DU CONSERVATOIRE

Mardi a eu lieu la continuation des concours publics au Conservatoire National de Musique, square de l'Hôtel de Ville. Le jury était composé de MM. Lucien Niverd, prix de l'Institut, directeur ; Manaud, de la Commission administrative ; Cools, du Conservatoire de Paris ; Surmont, du Conservatoire de Lille ; Meilhan, de celui de Valenciennes ; Blarcau, 1er prix du Conservatoire de Paris ; Corne, du Conservatoire de Tourcoing. Voici les résultats :

Classe de contrebasse. — 1er prix à l'unanimité, à M. Alfred Chamu ; 2e prix à l'unanimité, à M. Emile Delannoy ; 2e prix, à Mlle Raymonde Locquet.

Classe de violoncelle. — 1er prix à l'unanimité, à Mlle Odette Corne ; 1er prix, M. Robert Rose ; 1er accessit, M. Emile Tanghe et Mlle Réjane Opsommer ; 2e accessit, M. Kléber Equinet et Mlle Simone Duez.

Classe supérieure de violon et d'alto. — Prix d'excellence, médaille de vermeil à l'unanimité, Mlles Marcelle Berville et Stéphanie Poppe ; 1er prix à l'unanimité, Mlle Dewalander ; 2e prix à l'unanimité, M. François Weytens ; 1er accessit à l'unanimité, M. Gaston Ruscart ; 1er accessit, M. Georges Lampe ; 2e accessit, M. Emilien Tricot et Mlle Vanhoutte Madeleine.

Alto. — Prix d'excellence, médaille de vermeil, à M. Jean Ladesous ; 1er prix, Mlle Yvonne Brassart ; 2e prix, Mlle Olga Descamps.

A partir du Lundi 7 Juillet,
Soldes avant Inventaire au Printemps de Lille
Au moment de l'inventaire annuel, les GALERIES LILLOISES, filiale du PRINTEMPS de Paris, révisent tous les articles susceptibles de passer de mode ou n'étant plus d'une absolue fraîcheur, et une grande partie du stock est vendue avec des RABAIS ATTEIGNANT 50 %.
Nous engageons nos lecteurs à demander aux caisses des Galeries Lilloises la feuille donnant un aperçu des articles soldés.

SOCIÉTÉS & COMITÉS

A. C. (Groupe des Plats). — Réunion mensuelle de tous les membres du groupe : combattants, mutilés, remplaçants, aura lieu jeudi 3, à 20 h., au siège, 129, rue du Touquet.

COMBATTANTS RÉPUBLICAINS. — Jeudi 3, à 19 h., café de l'Industrie, place Victor-Hessebroucq, réunion des membres du comité et des parents désirant envoyer leurs enfants à Berck-sur-Mer pendant les vacances.

HARMONIE DES AMICALES LAIQUES. — Aujourd'hui jeudi à 19 h. au foyer, rue du Haze, réunion de commission sont convoqués : O. Lalsseron, J. Lecoutette, J. Maillet, C. Florin, A. Dumont, P. Onquieri, A. Vanmeenen, Bondewyn, L. Debruyne, F. Pollet.

PARTI SOCIALISTE. — Groupe Karl Marx au Blanc-Seau, siège chez M. Léon Lelièvre, 92, rue des Villas. La réunion mensuelle aura lieu vendredi 4 juillet à 19 h. 30 au siège.

ETAT CIVIL

Naissances : Georges Desloovere, rue de Roubaix, 105 ; Marie Roose, rue Stéphenson, 27 ; Simone Vaniaere, rue Croix-Rouge 229 ; Guy Desurmont, place Saint-Jacques, 3 ; Roger Vanpuymbronck, rue de Nantes, 175.

Décès : Henri De Deyne, 73 ans, é. p., époux de Philomène Samoy, rue d'Amsterdam, 69.

Publications. : Fernand Desrousseaux, contremaître de retorderie, rue Ch.-Hupline, 337, et Laure Demeyere, couturière, à Monscron.

ECHO

Actuellement et pour 8 jours seulement, les GRANDS MAGASINS SIGRAND et Cie, mettent en vente leurs « FINS DE SÉRIES » à tous leurs rayons.

Les Etalages de ces réputés magasins vous donneront un aperçu des prix véritablement exceptionnels consentis pour ces articles de qualité certaine.

En outre, les quantités de ces articles, limitées ainsi que la durée de cette vente, sont pour vous les meilleures preuves qu'il s'agit bien de « FINS DE SÉRIES ».

GRANDS MAGASINS SIGRAND et Cie,
16, Rue Neuve, LILLE

HALLUIN

LA GRÈVE DUFOUR. — Nous avons annoncé dans une édition précédente qu'un certain nombre d'ouvrières de la filature Dufour, chemin de Linselles, à Halluin, s'étaient mises en grève mardi matin.

On compte 70 ouvrières environ en grève.

Une réunion des grévistes a eu lieu hier, mercredi, au siège de la C. G. T., rue de la Gare.

La cause de cette grève serait une question d'organisation de travail.

La continuation de la grève a été décidée au cours de cette réunion.

CONCERT D'ETE. — Aujourd'hui jeudi, à 20 h., sur le kiosque de la place Jean-Jaurès, concert musical par le Concordia-Harmonie.

RONCQ

« BARNUM » HARMONIE. — Aujourd'hui jeudi, répétition à 19 h. 45.

LA VIE CORPORATIVE

CHAMBRE SYNDICALE PATRONALE METALLURGIQUE

Un accord dans la métallurgie de Roubaix-Tourcoing, au sujet des Assurances Sociales

M. Maurice Olivier, président de la Chambre syndicale métallurgique de Roubaix-Tourcoing et environs nous communique :

« Différentes entrevues ont eu lieu depuis le 8 mai entre : M. Maurice Olivier, président de la Chambre syndicale métallurgique de Roubaix-Tourcoing et environs, assisté de M. Wiart, secrétaire général et les représentants qualifiés des syndicats ouvriers de la Corporation des Métaux de Roubaix-Tourcoing, Lannoy et environs, pour élaborer un accord en vue de la mise en application de la loi sur les Assurances sociales.

« Après examen approfondi de la question, les résolutions suivantes ont été prises : 1°) le prélèvement des cotisations ouvrières sera effectué par précompte suivant les termes de la loi ; 2°) ce prélèvement sera effectué une fois par mois (la première semaine qui suivra le mois écoulé) ; 3° tous les ouvriers devront remettre leurs cartes trimestrielles et annuelle d'assurances sociales au bureau de l'usine où ils travaillent ; 4°) il pourra être délivré aux ouvriers, sur demande, un reçu de leurs cartes ; 5°) au départ de tout ouvrier de l'usine, l'employeur aura également le droit de lui faire signer un reçu des dites cartes avec indication du montant des timbres opposés sur chaque carte.

« 6°) Le précompte sera effectué sur une feuille spéciale qui mentionnera en même temps la part de compensation 755 accordée aux salariés ; 7°) afin de simplifier la comptabilité et la vérification des cotisations, il a été convenu qu'aucun changement ne sera apporté aux salaires actuellement payés dans l'industrie métallurgique des localités énoncées ; 8°) conformément à l'art. 2 de la loi du 30 avril 1930, les cotisations seront calculées de la manière suivante : a) si le salarié a travaillé un mois complet, la cotisation ouvrière à prélever est la cotisation mensuelle, soit selon les catégories : 1re, 6 fr. ; 2e, 12 fr. ; 3e, 18 fr. ; 4e, 24 fr. ; 5e, 40 fr. Sous réserve que le produit des cotisations de jours de travail par les cotisations journalières correspondantes soit au moins égal aux cotisations ci-dessus.

« B) Si le salarié a travaillé moins d'un mois complet, mais une ou plusieurs semaines de 6 jours complètes, il y a lieu d'effectuer le calcul sur la base de la cotisation hebdomadaire, soit selon les catégories : 1er, 1 fr. 50 ; 2e, 3 fr. ; 3e, 4 fr. 50 ; 4e, 6 fr. ; 5e, 10 fr. Les journées en plus donnent lieu à cotisation sur la base de la cotisation journalière, conformément au paragraphe 6 ci-après. Si le salarié a travaillé une quinzaine, la cotisation à prélever est la moitié de la cotisation mensuelle.

« C). Si le salarié a travaillé moins d'une semaine complète, il y a lieu d'effectuer le calcul sur la base de la cotisation journalière, compte tenu du nombre de journées de travail, soit, selon les catégories et par journées de travail : 1re, 0 fr. 25 ; 2e, 0 fr. 50 ; 3e, 0 fr. 75 ; 4e, 1 fr. ; 5e, 1 fr. 75.

« D) L'article 1er du décret du 19 juin, ci-dessus : « lorsque l'assuré, tout en ayant un emploi permanent chez l'employeur est payé à la journée ou à l'heure, et lui occasionnellement des journées partielles de travail, le montant des contributions dues pour ces journées partielles, est fixé à 5 % du salaire correspondant sera intégralement appliqué ; 2°) Le salarié quittant l'atelier dans le courant du mois pour quelque cause que ce soit, touchera la part de compensation correspondant au nombre de jours qu'il aura travaillé dans le mois ; 10°) les cas litigieux entre patrons et ouvriers seront soumis à leurs organisations respectives qui rechercheront une solution amiable.

A PROPOS DES ASSURANCES SOCIALES

L'établissement d'une prime de fidélité

Nous avons publié hier la circulaire que nous avait adressé le Consortium textile à propos de la mise en application de la loi sur les Assurances sociales. Voici le texte annexe à cette circulaire, et relatif à la prime de fidélité.

« Au premier rang des préoccupations des patrons se place celle de conserver le plus longtemps possible leurs apprentis, ouvriers, employés et contremaîtres. Comme par le passé, les patrons les traiteront toujours avec justice et ils auront pour eux toute la considération qu'ils méritent et cela pour le plus grand bien des ouvriers et des patrons. La stabilité du personnel est indispensable pour la bonne renommée de chaque maison. Cette stabilité permet des économies sur les frais d'apprentissage et sur les frais de mise au courant trop fréquemment renouvelés ; la stabilité permet aussi la bonne exécution des commandes et l'observation des délais de livraison fixés par la clientèle. Ceci dit et désireux de compenser la charge devant résulter pour le personnel de l'application de la loi des Assurances sociales, les patrons paieront à tous les ouvriers, employés et contremaîtres ayant une année de présence ininterrompue chez eux, des primes de fidélité fixées comme suit : Pour des salaires ou appointements au-dessous de 8 fr. par jour (1re catégorie) : 72 fr. par an ; pour des salaires ou appointements de 8 fr. à 14 fr. 99 par jour (2e catégorie) : 144 fr. par an ; de 15 fr. à 19 fr. 99 par jour (3e catégorie) : 216 fr. par an ; de 20 fr. à 31 fr. 99 par jour (4e catégorie) : 288 fr. par an ; de 32 fr. et au-dessus par jour (5e catégorie) : 480 fr. par an. Le paiement de la prime de fidélité aura lieu le jour anniversaire de l'entrée du bénéficiaire dans la maison. Il est bien entendu que l'année de présence doit avoir été ininterrompue et que toute interruption partielle ou collective du travail pour cause de chômage volontaire, de départ ou de licenciement, amène la suppression de la prime de fidélité pour l'année en cours. Les absences autorisées, le service militaire, le chômage et les maladies ne sont pas des causes de suppression de la prime de fidélité. La prime de fidélité est créée à la date du 1er juillet 1930. Pour bien faire comprendre la façon dont elle sera payée, il est donné ci-dessous quelques exemples :

« Premier exemple : Un bénéficiaire est entré dans une usine le 15 décembre 1929, avant la création de la prime de fidélité. Le 15 décembre 1930, il lui sera payé la prime prévue pour sa catégorie, mais calculée sur le nombre de jours de présence depuis le 1er juillet 1930, date de création de la prime de fidélité. Deuxième exemple : Un bénéficiaire est entré dans une usine le 10 juillet 1926. Le 10 juillet 1930, il lui sera payé la prime prévue pour sa catégorie, calculée sur le nombre de jours de présence depuis le 1er juillet 1930. S'il s'agit d'un ouvrier de la 4e catégorie, il recevra donc 9 fr., ce qui représentera la cotisation qu'il aura payée à cette date pour les Assurances sociales. Le 10 juillet 1931, il recevra sa prime de fidélité pour l'année, soit 288 fr., ce qui représentera également le total de la cotisation qu'il aura payée pendant l'année. Troisième exemple : Un bénéficiaire entre dans une usine le 5 juillet 1930, après la création de la prime de fidélité. Le 5 juillet 1931, il lui sera payé la prime prévue pour sa catégorie. La prime de fidélité doit être demandée par le bénéficiaire, le jour anniversaire de son entrée dans l'usine. La prime sera payée immédiatement, sans formalité d'aucune sorte ».

Une communication du Syndicat textile ouvrier C. G. T. ouvrier chrétien

La Chambre Syndicale Ouvrière Textile de Roubaix et environs, nous communique la note suivante :

LA PRIME A LA FIDELITE

« Informés de la décision que vient de prendre le Consortium Textile, à propos de l'application de la loi sur les Assurances Sociales, les Syndicats ouvriers adhérents au Comité Franco-Belge du Textile, protestent contre cette décision qui constitue une manœuvre arbitraire, portant atteinte à la liberté et à la dignité des travailleurs.

« La prime dite « à la fidélité » permet aux patrons de se dérober aux légitimes demandes d'augmentation de salaires des travailleurs. Elle est, en outre, des plus arbitraire, puisqu'elle constitue, par sa réglementation et son application, une nouvelle contrainte sur la classe ouvrière. Une seule absence dans l